

Berne, le 30 septembre 2026

Association faîtière alliance care : le comité de pilotage demande la déclaration de faillite

Le comité de pilotage d'alliance care demande au Conseil des soins et à l'Assemblée des délégués d'ouvrir la procédure de faillite et de dissoudre l'association faîtière alliance care. Les deux organes se prononceront sur cette demande le 14 octobre 2026. L'offre de prestations et les effectifs d'alliance care sont bien trop importants par rapport aux recettes disponibles. La suppression de 17 postes cet été n'a pas suffi à redresser la situation financière, car la croissance prévue du nombre de membres ne s'est pas concrétisée.

En avril 2026, le comité directeur d'alliance care a mis en place les premières mesures d'assainissement. Afin de réduire les coûts, 17 collaborateurs ont dû être licenciés en juin. L'ASI, en tant qu'association à l'origine du projet, a soutenu alliance care par le biais de prêts. Cela a permis d'assurer temporairement la trésorerie et de maintenir l'offre complète de services. Les nouvelles adhésions espérées se sont toutefois fait attendre.

En juillet, alliance care a mandaté une société externe pour examiner les possibilités d'assainissement de l'organisation. L'analyse approfondie montre qu'alliance care ne peut plus être assainie. Les coûts élevés ne peuvent être couverts, car les chiffres prévisionnels d'adhérents sont loin d'avoir été atteints. Il n'est pas réaliste d'exiger une augmentation des cotisations des membres, de trouver des financements externes supplémentaires ou de procéder à de nouvelles suppressions d'emplois. De nouveaux prêts de la part de l'ASI ne sont pas envisageables, car ils mettraient en péril sa propre existence et ne résoudraient pas pour autant les problèmes structurels.

Demande de déclaration de faillite

C'est pourquoi le comité de pilotage se voit contraint de proposer au Conseil des soins et à l'Assemblée des délégués de déposer une demande de mise en faillite et de dissoudre alliance care. Cette démarche vise à garantir que les obligations envers les collaborateurs et les créanciers soient réglées dans le cadre d'une procédure ordonnée.

La présidente est bouleversée

Sophie Ley, présidente d'alliance care et de l'ASI, est consternée : « La demande inévitable de mise en faillite d'alliance care nous touche profondément, les membres du comité de pilotage et moi-même, nous nous sommes lancés avec une grande conviction dans cette aventure afin de donner aux soins infirmiers une voix forte et commune en Suisse grâce à une organisation faîtière. Le fait que nous n'y soyons pas parvenus sous la forme espérée me peine

énormément. Je suis particulièrement désolée pour nos collaborateurs, qui se sont investis avec un engagement sans faille pour alliance care. »

L'ASI examinera comment certaines prestations d'alliance care pourraient être assurées par d'autres prestataires.

Contact :

Sophie Ley, présidente d'alliance care, 079 374 49 02 (français)

Yvonne Ribi, directrice générale d'alliance care, 079 830 48 50 (allemand)